





armes qui avait devancé le cortège avait appelé l'attention des habitants du faubourg, qui se sont portés en masse au Polygone. M. le général de division Soumain, commandant militaire du fort de Vincennes, a ordonné à ses chasseurs à pied d'aller en avant et de se tenir prêts à pied armé pour empêcher les curieux d'approcher du lieu de l'exécution.

M. le général de division Soumain, commandant la place de Paris, suivi de son état-major, est arrivé à sept heures et demie dans la vaste plaine du Polygone ; par où toutes les troupes s'étaient mises en rang de bataille, se sont déployées, et s'accrochant les uns aux autres, elles ont formé les trois côtés d'un grand carré entouré d'un quatrième par le polygone lui-même.

me et mes enfants, M. Desbrosses et son épouse avec ses enfants, total neuf personnes, dont cinq enfants. Voilà le nommé Langevin qui entre et qui me demande si je veux aller boire un canon avec lui. Ma femme lui répond que je suis en train de diner honnêtement, et que je n'ai pas de canon à boire avec lui ; pour mieux lui faire comprendre son idée, ma femme lui montre la porte en le retournant du côté et le poussant un peu en dehors.

cats, ont plaidé pour les expropriés. L'expropriation poursuivie par le chemin de fer de Lyon, pour l'agrandissement de sa gare, atteignait des terrains situés entre la gare actuelle et la partie supérieure de la rue de Charenton. Presque tous ces terrains étaient cultivés à l'état de marais.

CHRONIQUE

On a affiché aujourd'hui à la Bourse la dépêche suivante : Cabinet du ministre d'Etat. Toutes les puissances sont d'accord sur les conditions de l'intervention européenne en Syrie. Une conférence a lieu aujourd'hui à trois heures, au ministère des affaires étrangères, pour rendre immédiatement exécutoires les mesures arrêtées en commun.

PARIS, 3 AOUT.

Monsieur Taub. Je suis forcé de vous faire part de ma position malheureuse; sans doute vous pensez que je vous ai volé, et que je suis parti avec vos valeurs. Non, monsieur, je vous jure que vous vous trompez; voici comment les choses se sont passées: J'étais obligé de faire plusieurs courses, et comme j'étais bien pressé, je prenais trois fois l'omnibus pour les faire.

DEPARTEMENTS.

LOIRET.— Cette nuit, vers minuit, M. le procureur impérial d'Orléans a été avisé par une dépêche télégraphique qu'une femme, prévenue d'un détournement d'une somme d'environ 25,000 fr. au préjudice de son frère, devait arriver dans la nuit à Orléans.

INSERIONS FAITES EN VERTU DE LA LOI DU 2 JANVIER 1850.

Extrait des minutes du greffe de la Cour impériale de Paris. Par arrêt de la Cour d'assises du département de la Seine, en date du 6 juin 1850. Le nommé Hippolyte-Victor Lafitelle, âgé de quarante-six ans, né à Londres (Angleterre), ayant demeuré à Marseille, profession de propriétaire (absent), déclaré coupable d'avoir, en 1858, à Paris, étant commerçant failli, commis le délit de banqueroute simple, en ne faisant pas au greffe du Tribunal de commerce, dans les trois jours de la cessation de ses paiements, la déclaration prescrite par les articles 438 et 439 du Code de commerce, et en tenant des livres irréguliers, incomplets, ne présentant pas sa véritable situation active et passive; et de s'être rendu complice du délit d'escroquerie, en aidant et assistant avec connaissance l'auteur dans les faits qui ont préparé, facilité ou consommé ledit délit, et en reculant sciemment tout ou partie des objets provenant de ce délit, a été condamné par contumace à cinq ans d'emprisonnement, en vertu des articles 591, 586 du Code de commerce, 402, 405, 59, 62 du Code pénal, et 365 du Code d'instruction criminelle.

Bourse de Paris du 3 Août 1850. Table with 2 columns: Price and Change (Housse/Baisse).

Table with 5 columns: Immeubles, Offres, Demandes, Allocations. Lists various properties and their financial details.

En trois jours les 520 fr. ont été dépensés dans les plus mauvais lieux. Le 12 juin, il songea à son ancien patron, M. Gaudin, et il s'introduisit dans la cour de la maison rue de la Perle, 9, où il committit un vol de peu d'importance: une bouteille de bière et un flacon de punais.

me et mes enfants, M. Desbrosses et son épouse avec ses enfants, total neuf personnes, dont cinq enfants. Voilà le nommé Langevin qui entre et qui me demande si je veux aller boire un canon avec lui.

me et mes enfants, M. Desbrosses et son épouse avec ses enfants, total neuf personnes, dont cinq enfants. Voilà le nommé Langevin qui entre et qui me demande si je veux aller boire un canon avec lui.

me et mes enfants, M. Desbrosses et son épouse avec ses enfants, total neuf personnes, dont cinq enfants. Voilà le nommé Langevin qui entre et qui me demande si je veux aller boire un canon avec lui.

